



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 43456

Texte de la question

M. Henri Nayrou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels retraités de l'enseignements public PLP 1 qui souhaiteraient bénéficier d'une revalorisation de leur retraite dans le cadre d'une assimilation de leurs pensions aux pensions des PLP 2 retraités. Les PLP 1 actifs remplissant les conditions réglementaires fixées par le décret n° 92-1189 ayant été intégrés au second grade en application de l'instruction ministérielle du 31 mars 1999, il serait fortement souhaitable que les retraités PLP 1, véritables pionniers de l'école nouvelle, puissent bénéficier à leur tour d'une mesure de rattrapage. Il lui demande la position qu'il compte adopter vis-à-vis de la revalorisation des retraites propres aux retraités PLP 1.

Texte de la réponse

L'intégration des derniers PLP1 actifs dans le grade de PLP2 est en cours d'achèvement. Les mesures inscrites dans la loi de finances 2000 permettront l'extinction budgétaire de ce grade à compter de la prochaine rentrée scolaire. Une mesure d'assimilation des pensions des PLP1 retraités et de celles des personnes bénéficiaires d'un droit à réversion, à celles des PLP2, est donc en cours d'élaboration. Les modalités de cette future assimilation, qui prendra effet au 1er septembre 2000, sont actuellement à l'étude. Elles nécessiteront, en tout état de cause, d'être soumises à la concertation interministérielle. A ce sujet, il convient de souligner qu'il n'existe aucune obligation juridique imposant d'aligner les modalités d'assimilation des pensions sur les règles de reclassement des personnels en activité. En effet, le Conseil d'Etat considère que le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que des dispositions différentes soient appliquées en la matière aux personnels, selon qu'ils sont en activité ou retraités.

Données clés

Auteur : [M. Henri Nayrou](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43456

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1724

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4156